

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE PROCÈS-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/04/2024</p>
--

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 19h00 le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes d'Origny-Sainte-Benoîte, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte SALINGUE, Présidente.

Étaient présent(e)s : Mesdames ABDOULI, MARTIN-BARJAVEL, SALINGUE, DEMEULEMEESTER, ABRASSART, LANGLET, VALENTIN-BOUTROY, DUPONT, LEPLAY

Messieurs ANTHONY, MASSON, GLASSET, GAMBIER, SOLARI, GRZEZICZAK, NUTTENS, DIVE, MINETTE Laurent, BURTON, ALLART, BLEUSE, THIEBAUT, BON, BURILLON, DELVILLE, MINETTE Lucien, SIMEON, LEMAHIEU, BEAURAIN, MICHEL, LESUR, AMASSE, DIEUDONNE, DA FONSECA, DEGRANDE, MOREAU formant la majorité des membres en exercice ;

Absents excusés : Mesdames DEBLOCK, SARRAZIN, Messieurs GAMACHE, VASSEUR, WALLET, DECARSIN, BAWOL ;

Absents excusés ayant donné procuration : Madame POLLART, Monsieur BRISSE ;

Procurations :

- Madame POLLART donne pouvoir à Madame SALINGUE
- Monsieur BRISSE donne pouvoir à Monsieur GRZEZICZAK

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Didier AMASSE

■ 1. Vote des taxes directes locales - 2024

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Il convient de noter que le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté et cela depuis 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les bases d'impositions prévisionnelles pour 2024 sont les suivantes :

- *Foncières (bâti) : 19 111 000 €*
- *Foncières (non bâti) : 2 333 000 €*
- *Taxe d'habitation additionnelle : 633 400 €*
- *Cotisation foncière des entreprises : 9 369 000 €*
- *La base de la fiscalité professionnelle de zone : 88 200 €*

Compte tenu des hypothèses retenues pour établir le budget 2024, de l'évolution significative des bases et des produits dont l'IFER et conformément à la volonté de stabilité fiscale, Madame la Présidente propose de reconduire les taux d'imposition identiques à 2023.

Où l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

Taxe sur le Foncier Bâti	4,19 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	8.94 %
Taxe d'habitation.....	7.01 %
Cotisation foncière entreprises	6.84 %
Fiscalité professionnelle de zone.....	20.05 %

Adopté à l'unanimité.

■ 2. Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) - exercice 2024

Madame la Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, le produit de la taxe GEMAPI doit être arrêté chaque année pour application l'année suivante par l'organe délibérant de l'EPCI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Conformément à l'article 1530 bis précité, le produit de la taxe prévu est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procuré l'année précédente sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui l'instaure, aux communes membres de ce dernier et aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres.

La base de la taxe est déterminée dans les mêmes conditions que pour la part communale ou, à défaut de part communale, dans les mêmes conditions que pour la part intercommunale de la taxe principale à laquelle la taxe s'ajoute.

Où l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 110 000 € à compter du 1er janvier 2024 ;
- de charger Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

Adopté à l'unanimité.

■ 3. Financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2024

Madame la Présidente expose que, le Département assure la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble du dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le FSL est un outil essentiel du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) placé sous la coresponsabilité de l'État et du Département.

Le FSL est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste.

En effet, les aides financières attribuées, reposent sur les crédits réservés par le Département dans son budget annuel et les contributions des autres financeurs du Fonds : les communes, les caisses d'allocations familiales, les fournisseurs d'eau et énergie, les bailleurs sociaux.

Outil social du plan, le FSL permet de garantir le droit au logement, en aidant les personnes et ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières, en raison notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Le FSL ne peut être sollicité que dans le cadre d'un logement faisant l'objet d'un bail ou d'un titre d'occupation qui répond aux critères d'éligibilité de l'aide au logement (superficie et décence) et dont le loyer et les charges sont compatibles avec la situation financière du ménage.

Les aides du FSL sont attribuées, uniquement si la personne ou la famille satisfait, aux critères d'éligibilité, fixés par le règlement départemental du FSL

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2014, la communauté de communes peut se substituer à l'ensemble de ses communes membres pour effectuer le versement de la cotisation au FSL à l'échelle de son territoire.

Compte tenu des enjeux de solidarité liés à cette thématique de l'habitat inscrit dans les statuts de la CCVO, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire que la CCVO verse la cotisation FSL à la place des communes du territoire.

Où l'exposé de la Présidente, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de la Communauté de communes du Val de l'Oise à ce dispositif sur la base prévue dans la convention de 0,45 € par habitant, soit : $0,45 \text{ €} \times 15\,897 \text{ habitants (chiffre du recensement 2020)} = 7\,153,65 \text{ €}$;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document lié à ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

■ 4. Abondement Initiative Aisne 2024

Madame la Présidente rappelle que depuis près de 15 ans, la Communauté de communes du val de l'Oise est partenaire et apporte un abondement financier à Initiative Aisne qui est le premier acteur associatif pour l'accompagnement et le financement de la création et de la reprise d'entreprises sur son territoire.

Initiative Aisne aide les entrepreneurs à reprendre ou créer leur entreprise par le biais notamment de prêt d'honneur.

A titre d'information, concernant l'année 2023 écoulée, Initiative Aisne a accompagné 2 entreprises de notre territoire avec une mobilisation financière de 15 200 € (prêt engagés).

Afin d'assurer le fonctionnement d'initiative Aisne, une subvention annuelle est appelée, le montant pour l'exercice 2024 s'élève à 4 043.00 €.

Où l'exposé de la Mme la Présidente, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de la Communauté de communes du Val de l'Oise à Initiative Aisne pour un montant de 4 043.00 € ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document lié à ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

■ 5. Vote des budgets primitifs 2024

Budgets : Général, Ordures Ménagères, Portage de repas, Aides à domicile, Gîtes intercommunaux, Travaux intercommunaux, ZAC de l'Epinette, ZAE du Bordeau

Tous les budgets, sont votés au chapitre.

-BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

-BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

-BUDGET PORTAGE DE REPAS

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

-BUDGET AIDE À DOMICILE

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

-BUDGET GITES INTERCOMMUNAU

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

-BUDGET TRAVAUX INTERCOMMUNAU

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

-BUDGET ZAC DE L'ÉPINETTE

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

-BUDGET ZAE DU BORDEAU

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

Adopté à l'unanimité.

■ 6. Tarification des travaux de Peinture Routière et de salage

Madame la Présidente rappelle aux membres présents, qu'à la suite de la création du budget travaux intercommunaux en 2009, il a été établi par délibération en date du 14 décembre 2009 une grille de tarifs applicable pour les travaux de traitements phytosanitaires, de peinture routière, d'émulsion et de salage.

Compte tenu des évolutions réglementaires et de la capacité à agir des services techniques de la Communauté de communes du val de l'Oise, il a été acté que ceux-ci ne réaliseraient plus de traitements phytosanitaires, ni d'émulsion.

Cependant, les services techniques maintiennent la réalisation des travaux de peinture routière et le salage des routes dans le cadre de la viabilité hivernale.

Pour mémoire, concernant les deux types de travaux cités précédemment, les tarifs ont été établis ainsi en 2009 et n'ont jamais fait l'objet d'une revalorisation en 15 ans :

- Peinture routière :
 - Création de passage piéton : 5,49 €/m² HT
 - Rénovation de passage piéton : 4,17 €/m² HT
 - Bande de parking : 0,71 €/ml HT

- Salage : 0.0031 €/m² HT

Ces tarifs ne reflètent plus de tout aujourd'hui la réalité économique et les coûts engendrés par la réalisation de ces travaux.

Aussi, après avis de la commission travaux, il vous est proposé de réactualiser les tarifs selon la grille telle que présentée ci-dessous.

- Peinture routière 2024 :
 - Création de passage piéton : 8,619 €/m² HT
 - Rénovation de passage piéton : 6,546 €/m² HT
 - Bande de parking : 1,114 €/ml HT

- Salage 2024 : 0.0070 €/m² HT

Où l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de retenir les propositions tarifaires telles qu'exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

■ 7. Tarification Portage Repas - Usagers du service

Madame la Présidente rappelle aux membres de l'assemblée le tarif actuellement appliqué par repas auprès des usagers du territoire :

- Repas 5 éléments : 4€48
- Repas 6 éléments : 4€88
- Coût de la livraison : 5€02

Compte tenu de la situation inflationniste de l'économie nationale, de la hausse des carburants, du montant des charges salariales qui pèsent sur le budget portage de repas, de l'augmentation des prix liée au changement de prestataire à l'issue du nouveau marché de portage de repas et après avis des commissions « service social » et « finances » en date du 02 avril 2024, Madame la Présidente propose à l'assemblée de définir les coûts de la confection et de la livraison des repas applicables aux usagers comme suit :

- Repas 5 éléments : 5€48
- Repas 6 éléments : 5€88
- Coût de la livraison : 5€02

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer le tarif du repas et le tarif de la livraison pour les usagers du service comme décrit ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2024.

Adopté à l'unanimité

■ 8. Tarification Portage Repas - Agents de la collectivité

Madame la Présidente rappelle aux membres de l'assemblée le tarif actuellement appliqué par repas auprès des agents de la collectivité qui souhaitent bénéficier de ce service :

- Repas 5 éléments : 4€48
- Repas 6 éléments : 4€88

Les tarifs sont les mêmes que pour les usagers, seul le cout de livraison ne leur est pas appliqué étant donné qu'ils bénéficient du service directement au siège de la Communauté de communes du val de l'Oise.

Compte tenu de la situation inflationniste de l'économie nationale, de la hausse des carburants, du montant des charges salariales qui pèsent sur le budget portage de repas, de l'augmentation des prix liée au changement de prestataire à l'issue du nouveau marché de portage de repas et après avis des commissions « service social » et « finances » en date du 02 avril 2024, Madame la Présidente propose à l'assemblée de définir les coûts de la confection des repas applicables aux agents de la collectivité comme suit :

- Repas 5 éléments : 5€48
- Repas 6 éléments : 5€88

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer le tarif du repas pour les agents de la collectivité comme décrit ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2024.

Adopté à l'unanimité

■ 9. Recrutement d'un contrat Parcours Emploi Compétences

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que, chaque année, la Communauté de Communes du Val de l'Oise recrute des personnels contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier d'Aides à Domicile.

La loi du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi de titulaires et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, autorise à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- A un accroissement temporaire d'activité (L.332-23 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu du renouvellement du contrat sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- A un accroissement saisonnier d'activité (L.332-23 2°). La durée est limitée à six mois compte tenu du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

- A un remplacement d'agents contractuels (L.332-13), à temps partiel ou indisponible en raison de congés annuels, d'un congé maladie, d'un congé maternité, d'un congé parental, d'une disponibilité...

Pour l'année 2024, la Présidente propose la création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité et le remplacement d'agents contractuels momentanément indisponibles.

Ces emplois seront répartis sur l'ensemble du Service d'Aides à Domicile de la Communauté de Communes du val de l'Oise.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement en vigueur.

Les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base des besoins réels du service :

Service	Grade	Nombre d'emplois maximal à temps non complet
Aide à Domicile	Agent Social Territorial	20

Oui l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la proposition ci-dessus de Mme la Présidente.

Adopté à l'unanimité

■ 10. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents - aides à domicile

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat pouvant aller jusqu'à 50 % en fonction des bassins de vie et de la situation des demandeurs d'emploi.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame la Présidente propose :

- de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent de portage des repas à domicile
 - Durée du contrat : 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
 - Rémunération : SMIC horaire
- de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec les services de France travail et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition de la Présidente ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité

■ 11. Questions diverses

Des éléments d'informations sont échangés sur les sujets suivants :

-Recensement des foyers pour la REOM : M. AMASSE expose qu'il n'est pas toujours aisé de connaître les foyers résidant sur le territoire communal, ces derniers n'étant pas tenus de se déclarer en mairie. Il est indiqué que l'ouverture d'un compteur d'eau peut constituer un moyen de contrôle.

-Développement économique : M. DIVE prend la parole au sujet des zones d'activités situées sur Urvillers, Itancourt et Sissy. Il expose la nécessité de se concerter lorsque des entreprises émettent le souhait de s'implanter sur une commune, notamment si cette implantation implique une concurrence directe avec une entreprise existante. Par ailleurs, M. DIVE rappelle l'existence d'un comité de pilotage concernant la ZAE d'Itancourt. Celui-ci n'a pas été réuni depuis longtemps et nécessite la désignation de deux nouveaux membres par suite des décès respectifs de M. Frédéric MARTIN et de M. Didier BEAUVAIS.

-Mobilité : M. MASSON indique que plus de 250 questionnaires liés à la mobilité ont été complétés lors des permanences thermographies et que ceux-ci feront l'objet d'une exploitation par le cabinet Tecurbis en charge de la réalisation des scénarii sur le transport dit à la demande.

-CSR : M. SIMEON fait part aux délégués du démarrage des travaux de la chaufferie par l'entreprise SUEZ.

-Avancée des travaux au gîte de RIBEMONT : Mme la Présidente fait état de l'avancée des travaux au gîte n°166 à RIBEMONT. Ces travaux sont bien engagés et devraient être terminés pour le 22 avril 2024.

-Prochaine séance de Conseil Communautaire : Mme la Présidente porte à la connaissance de l'assemblée que la prochaine séance se tiendra le lundi 24 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente a clos la séance vers 21h00.

ANNEXE



BUDGETS DE 2024

Budget principal	Page 2
Gîtes	Page 11
Odures Ménagères	Page 14
Travaux Intercommunaux	Page 19
Portage de repas	Page 20
Aide à domicile	Page 21
ZAC de l'Epinette	Page 22
ZAE le Bordeaux	Page 23
Emprunts	Page 24
Fiscalité	Page 25

BUDGET GENERAL DE 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre ou article	Désignation	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 339 624	1 150 057,21	1 593 700
6042	Achats de prestations	81 000	22 163,67	81 000
60611	Eau et assainissement	5 000	1 828,62	5 000
60612	Energie - Electricité	82 000	1 726,12	165 000
60613	Chauffage urbain	-	1 414,06	-
60621	Combustibles	70 000	18 694,42	70 000
60622	Carburants	220 000	193 708,96	220 000
60623	Alimentation	8 200	13 467,08	15 000
60628	Autres fournitures non stockées	25 000	10 080,49	25 000
60631	Fournitures d'entretien	21 000	13 980,53	21 000
60632	Fournitures de petit équipement	85 000	122 535,67	85 000
60636	Vêtements de travail	25 000	21 580,38	45 000
6064	Fournitures administratives	18 000	13 918,67	18 000
6065	Livres, disques, cassettes	1 000	402,04	1 000
6068	Autres matières et fournitures	70 000	61 810,73	70 000
611	Contrats de prestations de services	80 000	106 798,56	110 000
61351	Locations - matériel roulant	5 000	9 798,99	10 000
61358	Locations - autres	7 000	3 984,00	5 000
615221	Entretien et réparations de bâtiments publics	10 000	8 863,19	10 000
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	5 000	402,60	5 000
61551	Entretien matériel roulant	100 000	86 703,86	100 000
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000	4 086,39	3 000
6156	Maintenance	25 000	12 202,05	25 000
6162	Assurances obligatoires	50 000	31 496,76	50 000
6182	Documentation générale et technique	6 500	2 663,99	6 500
6184	Versement organismes de formation	25 000	30 821,90	30 000
6188	Autres frais divers	11 000	13 681,51	15 000
62268	Autres honoraires	2 000	-	2 000
6227	Frais d'actes, contentieux	1 000	-	1 000
6228	Divers	10 000	7 579,04	10 000
6231	Annonces et insertions	3 000	1 788,00	3 000
6232	Fêtes et cérémonies	10 000	5 606,59	10 000
6234	Réceptions	12 000	279,65	2 000
6236	Catalogues et imprimés	5 000	1 187,76	5 000
6238	Divers	5 000	15 695,02	5 000
6241	Transports de biens	-	530,00	-
6245	Transports collectifs de personnes	21 000	19 470,00	21 000
6251	Voyages, déplacements et missions	7 000	4 014,57	7 000
6261	Frais d'affranchissement	15 000	14 996,34	15 000
6262	Frais de télécommunications	30 000	27 827,29	30 000
627	Services Bancaires	200	145,20	200
6281	Concours divers (cotis.)	1 000	-	1 000
6283	Frais nettoyage des locaux	-	504,00	30 000
6284	Redevances pour services rendus	5 000	5 339,07	5 000
6288	Autres services extérieurs	140 724	212 193,44	215 000
63512	Taxes foncières	20 000	24 086,00	28 000
6355	Taxes et impôts sur véhicules	1 000	-	1 000
6358	Autres droits (SACEM)	12 000	-	12 000

012	CHARGES DE PERSONNEL	2 993 000	2 983 371,68	3 395 000
6331	Versement mobilité	1 700	1 654,08	1 800
6332	Cotisations versées au FNAL	8 400	8 268,90	8 700
6336	Cotisations CNFPT	33 300	34 061,06	29 500
637	Autres impôts, taxes		381,00	-
6338	Autres impôts et taxes sur rémunération	5 000	7 134,43	7 500
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 210 000	1 186 585,53	1 370 000
64112	Personnel titulaire SFT et Idté de résidence	18 100	18 005,85	18 500
64113	Personnel titulaire NBI	11 200	10 843,66	11 500
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	273 000	283 595,58	325 000
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	336 000	368 800,69	405 000
64132	Personnel non titulaire - SFT	5 000	1 923,27	8 000
64138	Personnel non titulaire - Primes et idtés	12 000	23 849,42	23 000
64168	Autres emplois aidés	4 000	-	25 000
64171	Apprentis - rémunération	14 500	12 508,69	-
6451	Cotisations URSSAF	314 000	316 091,93	328 000
6453	Cotisations caisses de retraite	443 000	434 998,53	455 000
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	15 000	16 300,05	18 000
6455	Cotisations assurances du personnel	131 700	138 426,49	168 000
6456	Versement FNC du SF	2 000	-	2 000
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	1 000	-	1 000
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 800	4 807,00	5 500
64731	Allocations chômage versées directement	8 300	1 803,17	-
6474	Versement autres œuvres sociales (Plurelya)	52 600	45 438,35	46 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 400	2 479,23	3 000
6478	Autres charges sociales (chèques déjeuner)	80 000	65 414,77	130 000
6488	Autres charges de personnel	5 000	-	5 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	4 060 890	671 558,65	4 061 809
65132	Bourses, prix	-	111,42	-
65311	Indemnités élus	115 500	93 032,62	105 000
65313	Elus - Cotisations de retraite	7 000	5 961,34	7 000
65314	Cotisations de sécurité sociale part patronale	30 000	18 716,17	22 000
65315	Formation élus	2 000	-	1 000
653172	Cotis fonds financt alloc fin mandat	300	248,26	300
65561	Fonds de compensation charges territoriales	-	359 446,54	-
65568	Autres contributions	-	14 448,60	-
6561	Participations - organismes de regroupement	516 700	145 708,94	516 700
6568	Participations - autres	20 000	-	20 000
657382	Subvention fonct Autres organismes publics	-	7 287,25	10 000
65742	Subvention de fonct. privés - Entreprises	-	7 501,00	10 000
65748	Subvention- autres personnes de droit privé	1 000	-	1 000
65811	Dts d'utilisation - informatique en nuage (Cloud)	1 000	6 079,59	7 000
65818	Redevance informatique - Autres	10 000	12 716,06	15 000
6584	Amendes fiscales et pénales	1 000	299,00	1 000
65888	Autres charges diverses gestion courante	3 356 390	1,86	3 345 809
66	GESTION DES SERVICES	28 000	22 382,82	28 001
66111	Intérêts des emprunts	28 000	22 382,82	28 001

014	ATTENUATION DE PRODUITS	475 424	471 132,44	395 476
73913	Reversement sur taxe liées urbanisme/environn.	2 000	-	2 000
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logemen	-	1 076,00	1 100
739115	prélèvt contrib. Redresmt fin. Publiques	23 000	-	23 000
7391118	Autres restitutions dégrèv. Contrib. Directes	15 000	-	23 000
73917	reversement sur impots et taxes spécifiques liés à	-	-	12 000
739221	Prélèvement FNGIR	95 424	87 472,00	95 424
7392221	Fonds péréquation ress, com et intercom (FPIC)	150 000	230 315,00	231 000
73928	Autres prélèvements	190 000	133 204,00	7 952
7498	Autres reversements		19 065,44	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 000	30 659,54	35 000
673	Titres annulés	35 000	30 659,54	35 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	807 987	735 612,32	748 649
68	Dotations aux amortissements	807 987	735 612,32	748 649
6811	Dotations aux amortissements	807 987	735 612,32	748 649
23	Virement section d'investissement	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
	TOTAL DEPENSES FONCT.	9 739 925	6 064 774,66	10 257 634

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre ou article	Désignation	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
70	PRODUITS DES SERVICES ...	244 000	335 436,62	277 900
7062	Services à caractère culturel	1 000	572,00	500
70632	redevances services caractère loisir	12 000	1 133,55	1 000
7066	redevances services caractère social	45 000	87 424,45	88 000
70841	mise à dispo personnel bud annexes	150 000	220 846,23	150 000
70871	rembt frais par collectivité rattachement		13 579,47	
70872	remboursement frais par budgets annexes	36 000	4 710,44	36 000
70875	remboursement par des communes membres		3 290,48	
70878	remboursement par des tiers		3 880,00	2 400
73	IMPOTS ET TAXES	3 711 849	4 326 126,66	4 411 247
73111	Taxes directes locales	1 670 335	1 701 747,00	1 696 665
73114	IFER	654 061	798 000,00	817 952
73118	Autres contributions	0	37 322,00	37 000
73136	Taxe GEMAPI	110 000	110 015,00	110 000
731721	Taxe de séjour		4 574,61	7 000
73223	Fonds départemental		1 633,05	
7382	TVA Nationale		1 248 628,00	
7352	Fraction compensatoire TVA - CVAE	1 277 453	424 207,00	1 742 630
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	2 018 269	1 603 504,06	1 452 207
741124	Dotation d'intercommunalité	131 635	111 611,00	110 000
741126	Dotation compensation EPCI	127 874	147 898,00	140 000
744	FCTVA		1 159,88	1 000
7453	Dotation pour employeurs d'apprentis		16 170,59	
7473	Participation Département	2 000	1 837,60	1 500
74718	Autres participations Etat (France Services)	100 000	70 000,00	70 000
74772	Participation FEDER		67 043,52	
7478221	Organismes d'assurance maladie		714,43	
7478222	Participations - CAF	350 000	276 595,31	300 000
7478223	Participations - MSA	2 500	39 461,08	1 700
74788	Autres organismes	10 000	19 203,69	
748312	Dotation de compensation de la TP (DCRTP)	78 303	71 778,00	
748313	Dotation unique compensation TP		6 525,00	76 248
74832	Etat compensation CET (CVAE et CFE)	433 758		495 174
74833	Etat compensation exonération TF	261 343	754 886,00	256 585
74834	Etat compensation exonération TH			
74835	Etat compensation exonération CFE	510 856	17 313,00	
74888	Autres participations	10 000	1 306,96	
75	AUTRES PDTS DE GESTION COURANTE	115 000	111 296,41	108 000
752	Revenus des immeubles	100 000	92 784,32	90 000
75888	Autres produits divers de gest° courante	15 000	18 512,09	18 000
013	ATTENUATION DE CHARGES	183 000	92 895,92	90 000
6419	Remboursement rémunérations personnel	150 000	92 895,92	90 000
6479	Remboursement sur autres charges sociales	33 000	-	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000	25 987,77	30 000
773	Mandats annulés	10 000	25 987,77	30 000
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	127 926	63 963,00	63 963
777	quote part sub invest trans cpte résultat		63 963,00	63 963
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 329 881		3 824 317
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	9 739 925	6 559 210,44	10 257 634

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre ou article	Désignation	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	113 800	112 666,62	116 000
1641	Remboursement du capital des emprunts	113 800	112 666,62	116 000
001	RESULTATS REPORTEES	0	-	-
10222	FCTVA	0	-	-
20	Immobilisations incorporelles	255 000	110 424,00	105 000
202	Frais documents urbanisme - Elaboration SCOT	100 000	28 407,66	
2031	Frais d'études (URBAM)	70 000	82 016,34	80 000
2031	Frais d'études (Thermographie)	80 000	-	20 000
2033	frais d'insertion (Appel d'offres)	5 000	-	5 000
204	subventions d'équipement versées	125 000	20 132,00	30 000
20421	Privé bien mobilier, matériel (OPAH- Aides Ecos)	70 000	-	
20422	Privé bien mobilier, installation (OPAH - Aides Eco	55 000	20 132,00	30 000
21	Immobilisations corporelles	1 578 882	56 794,67	2 236 044
2113	Aire camping car - dossier "loi sur l'eau"	350 000	-	35 000
2128	Sol structure de jeux EAJE			25 000
21318	Maison de santé de Moy	5 000	796,34	100 000
21318	Maison de santé d'Origny	50 000		160 000
21351	Aménagement locaux Espace Ados	12 000		12 000
21351	Locaux France Services (appel à projet national)			20 000
2161	Matériel Espace Ados	4 000		4 000
2182	Véhicule espaces verts			50 000
2182	Véhicule chaudronnier	30 000	30 000,00	
2182	Véhicule RPE			40 000
2182	Mini-bus espace Ados			45 000
2182	Camion-benne	50 000		50 000
21751	Mini-pelle	40 000		40 000
21757	Nettoyeur haute pression	4 000		
2158	Autres installations techniques	6 000	5 392,50	6 000
2158	Banque de prêt de matériel	60 000		50 000
21831	Matériel bureau & informatique scolaire	0	828,00	-
21838	Autre materiel informatique	60 000	6 588,67	10 000
21841	Materiel de bureau	0	2 776,42	5 000
2185	Materiel de telephonie	5 000	3 862,27	4 000
2188	Autres immobilisations	902 882	6 550,47	1 580 044
27	Autres Immobilisations financières	0	-	-
276348	Créances autres communes	0	-	-
040	Transferts entre sections	127 926	63 963,00	63 963
13911	Etat et établissements nationaux	59 300	29 650,00	29 650
13912	Sub transfert cpte résultat régions	14 168	7 084,00	7 084
13913	Sub transfert cpte résultat départements	31 246	15 623,00	15 623
13916	Sub transfert cpte résultat autres EPL	23 212	11 606,00	11 606
	TOTAL DEPENSES INVESTISS.	2 200 608	363 980,29	2 551 007

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre ou article	Désignation	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
		1 246 621	9 274,20	1 643 259
10222	FC. TVA	35 000	9 274,20	10 000
001	Excédents reportés	1 211 621		1 633 259
021	Virement de la section de fonctionnement	0		-
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0	-	-
040	Transferts entre sections	807 990	735 612,32	748 649
28031	Frais d'études	56 506	73 256,83	111 207
28041581	GP Biens mobiliers	5 244	-	5 244
28041582	GFP Batiments installations	136 655	136 652,00	136 652
280421	privé bien mobilier matériel	9 722	9 722,30	9 721
280422	Privé Bâtiment, installations	8 148	8 457,69	11 491
281318	Autres bâtiments publics	287 333	223 055,05	223 238
281351	Installations générales, agencements - Bats Public	24 790	24 790,23	23 717
2815731				4 286
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	57 826	57 826,00	57 667
28158	Autres installation, matériel et outillage	4 988	4 988,43	7 685
28181	Installations générales, agencements	2 592	2 592,09	2 592
281821	Matériel de transport	5 554	5 553,94	5 554
281828	Autres matériel de transport	134 550	134 550,26	123 993
281838	Autres matériel de bureau et informatique	47 701	27 788,39	6 555
281848	Autres matériels bureau et mobilier	12 298	12 297,71	13 194
28186	telephonie	6 935	6 934,87	1 931
28188	Autres immo. Corporelles	7 147	7 146,53	3 921
13	Subventions d'investissement	170 000	40 731,00	159 100
1311	Subvention OPAH	20 000		20 000
1311	Subvention OPAH : thermographie			30 000
1311	DETR camping car	100 000		
1311	DETR Maison de santé			78 000
1316	Subvention CAF Tx sol structure EAJE			7 500
1316	Subvention CAF véhicule RPE			9 500
1316	Subvention CAF mini-bus espace Ados			14 100
13361	DETR véhicule France Services		40 731,00	
1312	Région - FEDER numérique	50 000		
16	Emprunts et dettes assimilées	0	-	-
165	Depots et cautionnement reçus	0		-
	TOTAL RECETTES INVESTISS.	2 224 611	785 617,52	2 551 007

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Article	Désignation	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
202	Frais documents urbanisme - Elaboration SCOT	100 000	28 407,66	
2031	Frais d'études (URBAM)	70 000	82 016,34	80 000
2031	Frais d'études (Thermographie)	80 000	-	20 000
2033	frais d'insertion (Appel d'offres)	5 000	-	5 000
204	subventions d'équipement versées	125 000	20 132,00	30 000
20421	Privé bien mobilier, matériel (OPAH- Aides Ecos)	70 000	-	
20422	Privé bien mobilier, installation (OPAH - Aides Ecos)	55 000	20 132,00	30 000
21	Immobilisations corporelles	1 578 882	56 794,67	2 236 044
2113	Aire camping car - dossier "loi sur l'eau"	350 000	-	35 000
2128	Sol structure de jeux EAJE			25 000
21318	Maison de santé de Moy	5 000	796,34	100 000
21318	Maison de santé d'Origny	50 000		160 000
21351	Aménagement locaux Espace Ados	12 000		12 000
21351	Locaux France Services (appel à projet national)			20 000
2161	Matériel Espace Ados	4 000		4 000
2182	Véhicule espaces verts			50 000
2182	Véhicule chaudronnier	30 000	30 000,00	
2182	Véhicule RPE			40 000
2182	Mini-bus espace Ados			45 000
2182	Camion-benne	50 000		50 000
21751	Mini-pelle	40 000		40 000
21757	Nettoyeur haute pression	4 000		
2158	Autres installations techniques	6 000	5 392,50	6 000
2158	Banque de prêt de matériel	60 000		50 000
21831	Matériel bureau & informatique scolaire	0	828,00	-
21838	Autre materiel informatique	60 000	6 588,67	10 000
21841	Materiel de bureau	0	2 776,42	5 000
2185	Materiel de telephonie	5 000	3 862,27	4 000
2188	Autres immobilisations	902 882	6 550,47	1 580 044

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

Article	Désignation	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
13	Subventions d'investissement	170 000	40 731,00	159 100
1311	Subvention OPAH	20 000		20 000
1311	Subvention OPAH : thermographie			30 000
1311	DETR camping car	100 000		
1311	DETR Maison de santé			78 000
1316	Subvention CAF Tx sol structure EAJE			7 500
1316	Subvention CAF véhicule RPE			9 500
1316	Subvention CAF mini-bus espace Ados			14 100
13361	DETR véhicule France Services		40 731,00	
1312	Région - FEDER numérique	50 000		

GITES - BUDGET DE 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget 2023	Dépenses 2023	Budget 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 404	23 251,49	31 000
60611	Eau et assainissement	2 000	2 388,30	2 500
60612	Energie - Electricité	1 000	2 167,91	3 000
60613	Chauffage urbain	4 500	3 530,60	4 500
60618	Autres fournitures non stockées	200	42,99	200
60621	Combustibles	2 500	830,11	1 000
60631	Fournitures d'entretien	500	103,10	500
60632	Fournitures de petit équipement	2 604	1 183,99	2 000
6068	Autres matières et fournitures	1 200	765,52	1 000
611	Contrats de prestations de service	500	-	500
6135	Locations mobilières		-	-
61521	Entretien de terrain	500	-	500
615221	Entretien de bâtiments publics	2 500	729,00	1 500
6162	Assurance obligatoire	500	247,30	500
6228	Divers	300	235,00	300
6262	Frais de télécommunications	500	55,49	200
6281	Concours divers (cotis.)	800	760,00	800
6288	Autres services extérieurs	2 800	10 212,18	12 000
63512	Taxes foncières	1 500	-	-
012	CHARGES DE PERSONNEL	30 479	28 697,00	32 000
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	30 479	28 697,00	32 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	24 651	-	11 893
65888	Divers	24 651	-	11 893
66	GESTION DES SERVICES	1 224	135,76	-
6611	Intérêts des emprunts	1 224	135,76	-
668	Autres charges financières	-	-	-
042	OPERATIONS D'ORDRE	22 970	14 791,43	15 107
68	Dotations aux amortissements	22 970	14 791,43	15 107
023	Virement à la section d'investissement	-	-	20 000
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	103 728	66 875,68	110 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget 2023	Recettes 2023	Budget 2024
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	56 000	65 280,87	55 692
752	Revenus des immeubles	56 000	65 280,87	55 692
7588	Autres produits divers de gestion courante	-	-	-
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	8 177	8 175,73	8 176
777	Quote-part sub. Inv. Transféré cpte résultat	8 177	8 175,73	8 176
002	Excédent de fonctionnement reporté	39 552	39 551,76	46 133
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	103 729	113 008,36	110 000

GITES - BUDGET DE 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget 2023	Dépenses 2023	Budget 2024
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	3 607	-	3 200
1641	Remboursement du capital des emprunts	3 607	-	3 200
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	11 186	2 416,17	87 931
21318	Constructions, aménagements	11 186	2 416,17	60 000
2184	Mobilier	-	-	-
2188	Autres immobilisations	-	-	27 931
23	Immobilisations en cours	-	-	-
040	OPE. ORDRE TRANSFERT ENTRE SEC.	8 177	8 175,73	8 176
13911	Etat et établissement nationaux	2 450	2 449,47	2 449
13912	Région	3 146	3 145,35	3 145
13913	Département	2 581	2 580,91	2 581
041	OPE. PATRIMONIALES	-	-	-
001	RESULTATS REPORTES	32 601	32 601,07	-
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	55 571	10 591,90	99 307

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget 2023	Recettes 2023	Budget 2024
1068	Excédents de fonct. capitalisés	32 602	32 601,07	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts	-	-	60 000
165	Dépôts & cautionnements	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
040	Transferts entre sections	22 970	14 791,43	15 107
281318	Autres bâtiments publics	21 428	13 679,86	13 679
28158	Autres installations : matériel, outillage	929	502,12	502
28181	Installations générales	380	378,20	861
28184	Mobilier	66	65,25	65
28188	Autres immobilisations	167	166,00	-
041	OPE. PATRIMONIALES	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	20 000
001	Excédents reportés	-	-	4 200
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	55 572	47 392,50	99 307

Ordures Ménagères BUDGET de 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ch. Art	Désignation	Budget 2023	Réalisé	Budget 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	241 550	241 125,70	296 650
602	Produits d'entretien		25,80	200
604	Achats de prestations	200	-	200
6061	Eau, énergie	7 000	627,03	7 000
6063	Fournitures entretien et petit équip.	6 000	9 968,49	6 000
6064	Fournitures administratives	200	-	200
6068	Autres matières et fournitures	30 000	69 270,70	70 000
6068	Composteurs - bio seaux			40 000
611	Sous-traitance générale	60 000	43 189,23	60 000
6135	Locations mobilières	23 000	13 922,52	15 000
61521	Entretien de terrain	500	642,00	1 000
61551	Entretien matériel roulant	80 000	81 691,50	60 000
61558	Autres biens mobiliers		7 983,98	10 000
6156	Maintenance	1 500	-	1 500
6168	Autres	4 000	4 727,19	5 000
618	Divers	1 500	2 324,00	2 500
6232	Fêtes et cérémonies	-	-	
6236	Catalogues et imprimés	1 000	-	1 000
6237	Publications	1 000	92,00	1 000
6251	Voyages et déplacements	150	24,96	150
6261	Frais d'affranchissement	150	-	150
6262	Frais de télécommunications	350	-	350
627	Services bancaires	-	381,88	400
6287	Remboursement de frais	15 000	2 341,15	10 000
6288	Autres frais	10 000	3 913,27	5 000
6358	Autres droits	-	-	-
012	CHARGES DE PERSONNEL	662 000	577 102,96	694 700
6215	Personnel affecté par CL rattach.	20 000	-	20 000
6313	Particip. Formation continue	-	-	-
6331	Versement mobilité	400	334,42	400
6332	Cotisations au F.N.A.L.	1 900	1 672,23	1 900
6336	Cotisations CNGFPT et CDG	3 800	3 344,66	6 300
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 100	1 003,43	1 100
6411	Personnel titulaire	328 000	314 837,13	410 000
6412	Congés payés	-	-	500
6413	Primes et gratifications	105 000	64 995,98	47 000
64148	Autres indemnités	-	-	-
6415	Supplément familial	-	-	-
6451	Cotisations URSSAF	104 700	62 235,52	69 500
6453	Cotisations caisses de retraite	86 600	90 054,24	95 000
6454	Cotisations au Pôle Emploi	4 500	2 633,10	4 000
6458	Cotisations autres organismes sociaux	2 000	1 115,00	2 000
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3 000	2 388,00	3 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000	1 743,41	2 000
6488	Autres charges de personnel	-	30 745,84	32 000

Ordures Ménagères BUDGET de 2024

65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 080 000	1 069 078,72	1 070 000
6541	Créances admises en non valeur	-	-	-
6542	Créances éteintes	-	3 607,31	-
658	Charges diverses de gestion courante	1 080 000	1 065 471,41	1 070 000
66	GESTION DES SERVICES	17 500	13 687,49	11 700
6611	Intérêts des emprunts	17 000	13 687,49	11 200
6688	Autres charges financières	500	-	500
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	347 175	20 659,48	147 452
673	Titres annulés	15 112	20 659,48	20 000
678	Autres charges exceptionnelles	332 063	-	127 452
023	Virement section investissement	40 000		-
042	OPERATIONS D'ORDRE	203 184	74 485,89	77 903
68	Dotations aux amortissements	203 184	74 485,89	77 903
6811	Dotations aux amortissements	203 184	74 485,89	77 903
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 591 409	1 996 140,24	2 298 405

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ch. article	Désignation	Budget 2023	Réalisé	Budget 2024
70	PRODUITS DES SERVICES ...	1 500 000	1 490 158,30	1 422 500
701	Ventes produits finis et intermédiaires	200 000	18 848,73	20 000
703	Ventes produits recyclés		86 008,65	85 000
	Participations achat composteurs			17 500
706	Prestations de services	1 300 000	1 385 300,92	1 300 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	250 000	248 955,70	250 000
74	Subventions d'exploitation	250 000	248 955,70	250 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	40 000	8 212,91	10 000
7588	Autres	40 000	8 212,91	10 000
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000	40 555,87	30 000
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	-	7 861,92	-
64198	Autres remboursements	30 000	32 693,95	30 000
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	45 508	22 754,00	45 508
777	Quote-part sub. Invest. Transf cpte résultat	45 508	22 754,00	45 508
002	Excédent de fonctionnement reporté	725 901	725 900,83	540 397
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 591 409	2 536 537,61	2 298 405

Ordures Ménagères BUDGET de 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ch. article	Désignation	Budget 2023	Réalisé	Budget 2024
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	53 500	51 382,59	53 900
1641	Remboursement du capital des emprunts	53 500	51 382,59	53 900
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	700 105	-	641 761
2151	Installations complexes spécialisées			91 761
21754	Matériel industriel	78 838		
2182	Matériel de transport	621 267		550 000
23	Immobilisations en cours		-	-
040	OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT.	45 508	22 754,00	45 508
13911	Sub Equipement Etat	18 732	9 366,00	18 732
13913	Sub Equipement Département	12 658	6 329,00	12 658
13916	Sub Equipement autre EPL	14 118	7 059,00	14 118
001	RESULTATS REPORTES		-	-
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	799 113	74 136,59	741 169

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ch. article	Désignation	Budget 2023	Réalisé	Budget 2024
		120 000	6 988,10	80 000
10222	FC. TVA	80 000	6 988,10	80 000
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000	-	-
040	Transferts entre sections	203 184	74 485,89	77 903
28131	Bâtiments	12 682	6 340,89	6 341
28138	Autres constructions	672	335,10	335
28151	Installations complexes spécialisées	132 580	42 191,00	43 536
28154	Matériel industriel	43 382	18 685,00	21 691
28157	Aménagement des matériels industriels	1 868	933,90	-
28182	Matériel de transport	12 000	6 000,00	6 000
28183	Matériel de bureau et informatique	-	-	-
28188	Autres		-	-
16	Emprunts	400 000	-	500 000
1641	Emprunts	400 000	-	500 000
23	Immobilisations en cours		-	-
001	Excédents reportés	75 929	75 928,84	83 266
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	799 113	157 402,83	741 169

TRAVAUX INTERCOMMUNAUX - BUDGET DE 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. Article	Désignation	Budget 2023	Dépenses 2023	Budget 2024
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	-	-	-
023	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT	-	-	-
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 000,89	16 576,72	18 935,38
605	Achat de matériel, équipements	34 000,89	15 258,32	18 000,00
6061	Fournitures non stockées		1 318,40	935,38
611	Sous-traitance	1 000,00	-	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 000,00	-	-
678	Autres charges exceptionnelles	23 000,00	-	-
	TOTAL DEPENSES	58 000,89	16 576,72	18 935,38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. Article	Désignation	Budget 2023	Recettes 2023	Budget 2024
70	PRODUITS DES SERVICES ...	52 282,00	11 793,21	18 000,00
706	Prestations de services	52 282,00	11 793,21	18 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
7718	Autres produits exceptionnels	-	-	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 718,89	5 718,00	935,38
	TOTAL RECETTES	58 000,89	17 511,21	18 935,38

PORTAGE DE REPAS

prix : 5,48€, 5,88€ et 5,02€ livraison

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA 2023	BP 2023	BP 2024	
002	Deficit antérieur reporté				
60627	Emballages	143,62	150,00	100,00	sacs à pain
6063	Alimentation	65 892,72	67 514,00	77 250,00	coût achat repas + pain
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	renouvellement marché public
6287	Rbt de frais	0,00	0,00	0,00	
6288	Rbt collectivité de rattachement	4 710,44	5 500,00	5 500,00	Carburant
Total 011	Charges à caractères général	70 746,78	73 164,00	82 850,00	
6218	Autres personnels extérieurs	39 187,00	40 000,00	33 000,00	1 agent contractuel, 1 agent contrat aidé
6475	médecine travail	0,00	120,00	120,00	
Total 012	Charge de personnel	39 187,00	40 120,00	33 120,00	
61353	Location mobilière	10 515,38	11 000,00	11 000,00	902€/mois
61558	Autres matériels	951,34	300,00	300,00	maintenance armoires froides
61568	Autres	150,62	0,00	150,00	compta M22
623	publicité et publication	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	
6541	Admission Non-Valeur	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés	326,70	0,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	4 173,61	4 871,14	0,00
68112	Dotations aux amortissements	1 558,24	1 558,24	0,00	
Total 016	Dépenses afférentes à la structure	13 502,28	17 031,85	16 321,14	

TOTAL	DEPENSES	123 436,06	130 315,85	132 291,14
-------	----------	------------	------------	------------

RECETTES		CA 2023	BP 2023	BP 2024	
002	Excédent antérieur reporté	-	7 790,85	4 011,14	M22, excédent sur deux années
7388	Autres financeurs	5 572,45		-	
Total 017	Produits de la tarification	5 572,45		-	à rattacher au Cpt 7588
706	Redev services à car social	55 511,20	58 099,00	67 820,00	repas
7081	Produits de services exploités	262,28		-	à rattacher au cpt 706
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	48 682,12	57 256,00	52 440,00	livraison
7087	Rbt par collectivité rattachement	222,30	170,00	220,00	Rbt pain H, Garderie
7588	Prod divers de gestion courantes	2 769,86	7 000,00	7 800,00	rbt departement (livraison)
Total 018	Autres produits de gestion	107 447,76	122 525,00	128 280,00	
7718	Autres produits exceptionnels	516,60	-	-	
777	Quote part des subventions	-	-	-	
778	Autres produits exceptionnels	-	-	-	
Total 019	Autres produits de gestion	516,60	-	-	
TOTAL	RECETTES	113 536,81	130 315,85	132 291,14	

résultat -9 899,25

PRIX TOTAL REPAS AVEC LIVRAISON **5 ELEMENTS** **6 ELEMENTS**
10,50 € 10,90 €

BP 2022 sur 13 200 repas
 Livrés 12 552
 BP 2023 sur 11 000 repas
 Livrés 11807
 BP 2024 sur 12000

INVESTISSEMENT

DEPENSES		CA 2023	BP 2023	BP 2024
1392	Subventions	-	-	-
Total 13	Subventions d'Investissement	-	-	-
2182	Matériel de transport	-	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	-	12 937,29	12 937,29
Total 21	Immobilisations corporelles	-	32 937,29	32 937,29
TOTAL	DEPENSES	0,00	32 937,29	32 937,29

RECETTES		CA 2023	BP 2023	BP 2024
001	Solde d'investissement reporté	-	31 379,05	32 937,29
28184	Mobilier	1 558,24	1 558,24	-
Total 21	Immobilisations corporelles	1 558,24	1 558,24	-
TOTAL	RECETTES	1 558,24	32 937,29	32 937,29

résultat 1 558,24
 Page 15

AIDE A DOMICILE

FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
		Prestataire	au 30/09/2023	Prestataire
DEPENSES				
60624	Fournitures administratives	200,00	157,74	200,00
60628	Autres fournitures non stockée	2 500,00	2 717,97	3 000,00
6068	Autres achats non stockés de fournitures	0,00	0,00	0,00
61111	Examens de biologie	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	17 400,00	14 372,10	17 400,00
6257	Réceptions	0,00	151,24	0,00
6261	Affranchissement	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de Communications	2 916,00	2 187,00	3 000,00
6287	Rbt frais par budgets annexes	10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL 011	Dépens afférentes expl. Courante	33 016,00	19 586,05	33 600,00

6218	Autres personnel extérieur	3 000,00	0,00	3 000,00
6331	Transport	760,00	501,56	768,00
6332	Allocation logement	3 600,00	2 507,99	3 800,00
6333	Part Employeur à la formation	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations	12 000,00	5 014,87	13 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	2 160,00	1 504,89	2 300,00
64111	Rémunération titulaire	68 000,00	0,00	68 000,00
64112	NBI, SFT	1 440,00	0,00	1 440,00
64131	Rémunération non titulaire	497 356,00	434 330,90	692 417,00
641384	Pers non tit Indemnité Inflation	0,00	0,00	0,00
641388	Pers non tit autres Indemnités	180 000,00	67 821,73	89 000,00
64168	Emploi d'insertion	15 600,00	0,00	0,00
64511	Cotisations URSSAF	50 000,00	33 091,86	52 000,00
64513	Cotisations caisse de retraite	48 000,00	21 004,20	48 000,00
64514	Cotisations ASSEDEC	27 600,00	20 303,22	30 000,00
64515	Cotisations CNRACL	190,00	0,00	190,00
6468	Autres cotisations	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	900,00	0,00	900,00
64784	Œuvres sociales	400,00	199,00	200,00
64788	Charges Sociales autres	3 000,00	0,00	3 000,00
6488	Autres charges de personnel	5 000,00	4 994,47	5 000,00
TOTAL 012	Dépenses afférentes au personnel	919 006,00	591 274,69	1 013 515,00

DEPENSES		BP 2023	CA 2023	BP 2024
		Prestataire	au 30/09/2023	Prestataire
61558	Autres Matériels	0,00	0,00	0,00
61561	Maintenance informatique	6 000,00	7 832,09	7 900,00
61568	Autres maintenances (M22)	1 800,00	0,00	250,00
6161	Multirisques	0,00	232,51	240,00
6165	Assurances responsabilité civile	650,00	339,32	350,00
61681	Assurance maladie, maternité	0,00	0,00	0,00
61688	Autres risques	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation	280,00	0,00	250,00
6188	Autres frais divers	900,00	0,00	2 000,00
623	Publicité, publications	0,00	161,25	0,00
627	Service bancaire et assimilé	100,00	263,51	300,00
6518	Redevance brevets, licences ,,	0,00	150,64	0,00
6541	Créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
6571	Subvention asso (COS)	11 000,00	8 440,00	11 000,00
6588	Autres	2,00	1,35	0,00
673	Titres annulés (ex. antérieurs)	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68111	Dotation immo incorporelles	900,00	900,00	900,00
68174	Créances	0,00		
TOTAL 016	Dépenses afférentes à la structure	21 632,00	18 320,67	23 190,00

TOTAL	DEPENSES	973 654,00	629 181,41	1 070 305,00
--------------	-----------------	-------------------	-------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
		Prestataire	au 30/09/2023	Prestataire
RECETTES				
002	Excédent	56 423,82	0,00	65 308,94
6419	Rbt sur rémunération	66 119,00	0,00	66 546,00
6459	Rbt sur charges de Sécu Sociale	0,00	631,40	0,00
6479	Rbt autres charges sociales	1 260,00	0,00	1 200,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00
733111	Dotation Globale SAAD (APA)	537 398,00	388 464,48	532 486,00
733218	Dotation Globale SAAD (PCH)	35 650,00	24 529,22	42 946,00
73412	Part Usager SAAD	244 960,00	180 740,13	329 056,00
7388	Part Autres Financeurs	31 842,00	25 655,32	32 762,00
TOTAL 017	Produits de la Tarification	849 850,00	619 389,15	937 250,00

7488	Autres (subventions)	0,00	0,00	0,00
7588	Autres Pdt divers de gestion courante	0,00	0,47	0,00
TOTAL 018	Autres produits relatifs à l'expl	0,00	0,47	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1,18	0,00	0,06
7817	Reprises sur dépréciations des actifs			
TOTAL 019	Prod finan, prod non encaissables	1,18	0,00	0,06
TOTAL	RECETTES	973 654,00	620 021,02	1 070 305,00
	Sous Résultat		-9 160,39	0,00
	Régl Dotation		0,00	
	Résultat Prévisionnel		-9 160,39	

Budget 2024 établi sur un volume de 39 665 heures, à 23,50€/heure au 1er janvier 2024

29 281 heures réalisées au 30/09/2023

Prévision au 31/12/2023 : 38 800 heures

Budget 2024 établi sur un volume de 39 480 heures, à 23,50€/heure et 24,20€/heure au 1er janvier 2024

BP 2020 : à 21€50 AU 1er Janvier

BP 2021 : à 21€50 AU 1er Janvier

BP 2022 : à 22€00 AU 1er Janvier

BP 2023 : à 23€00 AU 1er Janvier

INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
		Prestataire	au 30/09/2023	Prestataire
DEPENSES				
1391	Subv d'invest d'Etat	0,00	0,00	0,00
TOTAL 13	Subv d'investissements reçues	0,00	0,00	0,00
2013	Frais d'Evaluation	4 500,00	0,00	0,00
205	Licences, Logiciels	20 000,00	0,00	25 400,00
TOTAL 20	Immobilisations Incorporelles	24 500,00	0,00	25 400,00
2182	Matériel de transport	51 400,00	0,00	51 400,00
2183	Matériel de bureau et informatique	48 786,37	0,00	48 786,37
TOTAL 21	Immobilisations corporelles	100 186,37	0,00	100 186,37
491	Dépréciation des comptes de redevables	24 000,00	0,00	24 000,00
TOTAL 49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS	24 000,00	0,00	24 000,00
TOTAL	DEPENSES	148 686,37	0,00	149 586,37
RECETTES				
001	Excédent	147 786,37	0,00	148 686,37
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
TOTAL 10	Dotations, foncs div et réserves	0,00	0,00	0,00
1311	DETR			
1312	Sub d'équipement Collectivités et établissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL 13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
Total 21	immo corporelles	0,00	0,00	0,00
272	Titres immobilisés	0,00	0,00	0,00
Total 27	Autres immob financières	0,00	0,00	0,00
28013	Frais d'évaluation	900,00	900,00	900,00
28183	Amortissement	0,00	0,00	0,00
Total 28	Amortissement	900,00	900,00	900,00
491	Dépréciation des comptes	0,00	0,00	0,00
Total 49	Dépréciation	0,00	0,00	0,00
TOTAL	RECETTES	148 686,37	900,00	149 586,37
	Résultat		900,00	

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
023		Virement de Section		-	002		résultat fonct reporte		-
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais 2ème tr	-	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles Ph II	825 000,00
6045	011	études, prestations	géomètre, archéo	5 000,00	7471		subvention état DDR		
605	011	travaux	voirie, VRD,.. (Phase I)	15 000,00	7471		réserve parlementaire		
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		7472		subvention région		
6228	011	frais accessoires	divers frais	-	7473		subvention département		
658	65	charges gestion cou.	arrondi de TVA	-	774		Subvention CCVO		
7133	042	variation en cours	sortie du stock (par C 335)	-	7133	042	variation en cours d'aménagement	intégration stock final	
71355	042	variation du stock	annul stock initial	1 146 884,41	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	1 166 884,41
		pour information	s/total (coût production)	1 166 884,41					
6811	66	intérêt emprunt			796		transfert charges	transfert intérêt emprunt	
71355	042	variation du stock	intégration des recettes	825 000,00					
			TOTAL	1 991 884,41				TOTAL	1 991 884,41

RESULTAT :

EXCEDENT :

-

DEFICIT :

-

INVESTISSEMENT

001	001	résultat inv. reporté	déficit	912 156,60	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	remboursement capital		021	1068	virement section		-
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock	825 000,00
					1687	16	Avance CCVO		107 156,60
3351	040	travaux en cours	terrains 2ème tranche		3351	040	reprise stock initial		
3354	040	travaux en cours	études, pr. serv) par		3354	040	reprise stock initial		
3355	040	travaux en cours	travaux) C 7133		3355	040	reprise stock initial		
33581	040	travaux en cours	frais accessoires)		3555	040	reprise stock initial		1 146 884,41
33586	040	travaux en cours	frais financiers)		33586	040	reprise stock initial		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	1 166 884,41					
			TOTAL	2 079 041,01				TOTAL	2 079 041,01

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
023		Virement de Section		-	002		résultat fonct reporte		-
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais 2ème tr	-	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	442 800,00
6045	011	études, prestations	géomètre, archéo	5 000,00	7471		subvention état DDR		
605	011	travaux	voirie, VRD,.. (Phase I)	25 000,00	7471		réserve parlementaire		
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		7472		subvention région		
6228	011	frais accessoires	divers frais	-	7473		subvention département		
658	65	charges gestion cou.	arrondi de TVA	-	774		Subvention CCVO		
7133	042	variation en cours	sortie du stock (par C 335)	-	7133	042	variation en cours d'aménagement	intégration stock final	
71355	042	variation du stock	annul stock initial	706 751,74	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	736 751,74
		pour information	s/total (coût production)	736 751,74					
6811	66	intérêt emprunt			796		transfert charges	transfert intérêt emprunt	
71355	042	variation du stock	intégration des recettes	442 800,00					
			TOTAL	1 179 551,74				TOTAL	1 179 551,74

RESULTAT :

EXCEDENT :

-

DEFICIT :

-

INVESTISSEMENT

001	001	résultat inv. reporté	déficit	704 193,94	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	remboursement capital		021	1068	virement section		-
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock	442 800,00
					1687	16	Avance CCVO		322 434,08
3351	040	travaux en cours	terrains 2ème tranche		3351	040	reprise stock initial		
3354	040	travaux en cours	études, pr. serv) par		3354	040	reprise stock initial		
3355	040	travaux en cours	travaux) C 7133		3355	040	reprise stock initial		
33581	040	travaux en cours	frais accessoires)		3555	040	reprise stock initial		675 711,60
33586	040	travaux en cours	frais financiers)		33586	040	reprise stock initial		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	736 751,74					
			TOTAL	1 440 945,68				TOTAL	1 440 945,68

Budget	Désignation	Date d'obtention	Durée	Date dernière échéance	Capital emprunté	Annuité	Capital restant dû au 31.12.23
11 - Budget Général	REPRISE PRET ASSAINISSEMENT ORIGNY	15/05/2013	15 ANS	05/05/2028	160 000,00	14 275,28	61 417,62
11 - Budget Général	DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE	28/08/2019	20 ANS	05/08/2039	1 500 000,00	84 226,04	1 227 364,38
11 - Budget Général	AMENAGEMENT MAISON MEDICALE ORIGNY	11/08/2011	15 ANS	25/08/2026	380 000,00	34 693,72	97 036,43
11 - Budget Général	TOITURE MAISON DE SANTE ORIGNY	04/04/2012	15 ANS	25/06/2027	20 000,00	1 854,40	4 764,22
14 - Budget Gites	AMENAGEMENT GITES	20/10/2003	20 ANS	05/10/2023	130 000,00	3 330,03	soldé
15 - Budget O.M.	AMENAGEMENT DECHETTERIE MEZIERES	30/12/2013	15 ANS	05/01/2029	250 000,00	21 777,36	107 954,79
15 - Budget O. M.	DECHETTERIE MEZIERES	29/05/2012	15 ANS	05/11/2027	444 000,00	43 292,72	163 533,43
TOTAL EMPRUNTS COLLECTIVITE					2 884 000,00	203 449,55	1 662 070,87

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	18 658 107	4,19		19 111 000	800 751		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 248 886	8,94		2 333 000	208 570		
Taxe d'habitation additionnelle	801 576	7,01		663 400	46 504		
CFE additionnelle	9 409 712	6,84		9 369 000	640 840		
CFE unique ou de zone	87 549	20,05		88 200	17 684		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					1 696 665	Total	
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne			17 684

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1696665	= 1,0000		
Taxe d'habitation additionnelle	1 696 665			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

7311 Taxe 1696665 +1,58%
 7382 TVA 1742629 +36,41%
 7314 IFER 817952 +25,06%
 74834 Alloc.FB 256585 -2%
 74835 Alloc.CFE 495158 -3%
 748313 Alloc.TP 76248 -2,6%
 739221 FNGIR -95424 0
 4989823 +14,53%

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 742 629	817 952	0	0	751 759	76 248	-95 424	3 293 164

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1696665		3 293 164		4989829

À LAON Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques, Pour le Groupement, Pour la Préfecture,
DAVID GUERMONPREZ

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<p>1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS</p> <p>Taxe foncière bâtie :</p> <p>a. Personnes de condition modeste <input type="text" value="712"/></p> <p>b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text" value="0"/></p> <p>c. Locaux industriels <input type="text" value="249 769"/></p> <p>d. Exonérations de longue durée <input type="text" value="116"/></p> <p><i>Article 74834 = 256 585</i></p> <p>Taxe foncière non bâtie <input type="text" value="5 988"/></p> <p>Taxe d'habitation :</p> <p>a. Dotation pour perte de THLV <input type="text" value="0"/></p> <p>b. Mayotte <input type="text" value=">>>"/></p> <p>Cotisation foncière des entreprises :</p> <p>a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire <input type="text" value="0"/></p> <p>b. Base minimum <input type="text" value="9 941"/></p> <p>c. Locaux industriels <input type="text" value="485 227"/></p> <p>d. Autres allocations <input type="text" value="6"/></p> <p><i>Article 74835 = 495 168</i></p>	<p>2. BASES EXONÉRÉES</p> <p>Taxe foncière bâtie :</p> <p>a. Par le conseil communautaire <input type="text" value="0"/></p> <p>b. Par la loi <input type="text" value="6 407 380"/></p> <p>Taxe foncière non bâtie :</p> <p>a. Par le conseil communautaire <input type="text" value="0"/></p> <p>b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text" value="570 073"/></p> <p>c. Par la loi (autres) <input type="text" value="0"/></p> <p>Cotisation foncière des entreprises :</p> <p>a. Par le conseil communautaire <input type="text" value="0"/></p> <p>b. Par la loi <input type="text" value="7 275 353"/></p> <p>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</p> <p>a. Résidences secondaires et assimilées <input type="text" value="663 400"/></p> <p>b. Logements vacants soumis à la THLV <input type="text" value="0"/></p> <p>c. Bases dégrévées hors locaux vacants <input type="text" value="163 065"/></p> <p>d. Bases dégrévées locaux vacants <input type="text" value="0"/></p>	<p>4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER</p> <p>a. Éoliennes et hydroliennes <input type="text" value="817 952"/></p> <p>b. Centrales électriques <input type="text" value="0"/></p> <p>c. Centrales photovoltaïques <input type="text" value="0"/></p> <p>d. Centrales hydrauliques <input type="text" value="0"/></p> <p>e. Transformateurs électriques <input type="text" value="0"/></p> <p>f. Stations radioélectriques <input type="text" value="0"/></p> <p>g. Installations gazières et autres <input type="text" value="0"/></p> <p>5. RÉFORMES FISCALES</p> <p>a. TVA prév. (compensation TH) <input type="text" value="1 305 005"/></p> <p>b. TVA prév. (comp. CVAE) <input type="text" value="437 624"/></p> <p>c. DTCE (Métropole de Lyon) <input type="text" value=">>>"/></p> <p>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</p> <p>a. 75% moyenne nationale <input type="text" value="6,61"/></p> <p>b. Taux maximum <input type="text" value=">>>"/></p>
---	---	---

<p>7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</p> <p>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CFE unique ou de zone</th> <th>CFE éolienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Taux maximum :</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>a. De droit commun</td><td>20,13</td><td>>>></td></tr> <tr><td>b. Dérogatoire</td><td>20,13</td><td>>>></td></tr> <tr><td>c. Avec rattrapage</td><td></td><td>>>></td></tr> <tr><td>d. Avec capitalisation</td><td>20,13</td><td>>>></td></tr> <tr><td>e. Avec majoration spéciale</td><td>21,47</td><td>>>></td></tr> <tr><td>Taux moyens pondérés :</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie</td><td>16,38</td><td>>>></td></tr> <tr><td>b. En cas de changement de périmètre</td><td></td><td>>>></td></tr> </tbody> </table> <p>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</p> <p>a. Taxe foncière bâtie <input type="text" value="1,004034"/> <input type="text" value=">>>"/></p> <p>b. Taxes foncières bâtie et non bâtie <input type="text" value="1,003943"/> <input type="text" value=">>>"/></p>		CFE unique ou de zone	CFE éolienne	Taux maximum :			a. De droit commun	20,13	>>>	b. Dérogatoire	20,13	>>>	c. Avec rattrapage		>>>	d. Avec capitalisation	20,13	>>>	e. Avec majoration spéciale	21,47	>>>	Taux moyens pondérés :			a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	16,38	>>>	b. En cas de changement de périmètre		>>>	<p>7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE</p> <p>a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national <input type="text" value="26,75"/></p> <p>b. Taux plafond de 2024 <input type="text" value="53,50"/></p> <p>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</th> <th>CFE unique/de zone</th> <th>CFE éolienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>a. au niveau national</td><td></td><td>37,02</td></tr> <tr><td>b. au niveau de l'EPCI</td><td></td><td>41,23</td></tr> <tr><td>Taux maximum de la majoration spéciale</td><td>1,34</td><td>>>></td></tr> </tbody> </table> <p>8. DIMINUTION SANS LIEN</p> <p>Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :</p> <p>a. ...la diminution sans lien a été appliquée <input type="text"/></p> <p>b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés <input type="text"/></p> <p>Taux moyens de référence au niveau national :</p> <p>a. Taxe foncière bâtie <input type="text" value="39,42"/></p> <p>b. Taxe foncière non bâtie <input type="text" value="50,82"/></p>	Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne	a. au niveau national		37,02	b. au niveau de l'EPCI		41,23	Taux maximum de la majoration spéciale	1,34	>>>
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne																																									
Taux maximum :																																											
a. De droit commun	20,13	>>>																																									
b. Dérogatoire	20,13	>>>																																									
c. Avec rattrapage		>>>																																									
d. Avec capitalisation	20,13	>>>																																									
e. Avec majoration spéciale	21,47	>>>																																									
Taux moyens pondérés :																																											
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	16,38	>>>																																									
b. En cas de changement de périmètre		>>>																																									
Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne																																									
a. au niveau national		37,02																																									
b. au niveau de l'EPCI		41,23																																									
Taux maximum de la majoration spéciale	1,34	>>>																																									

